

Deuxième rapport annuel du Comité d'examen en matière de défense biologique et chimique

octobre 1991

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Activités du Comité	2
Mise en oeuvre des recommandations du rapport Barton	3
Observations relatives à des questions importantes	4
Impressions suscitées par le personnel et par les programmes	5
Quelques sujets d'inquiétude	6
Conclusions	6
Recommandations	6
Annexe A	6
Mandat	7

INTRODUCTION

Voici le deuxième rapport annuel du Comité d'examen en matière de défense biologique et chimique (CEDBC). Le premier avait été soumis au Sous-ministre (SM) de la Défense nationale et au Chef d'état-major de la Défense (CEMD) en décembre 1990 et rendu public en août 1991.

Le CEDBC a été établi en mai 1990 à la suite d'une recommandation de William H. Barton qui avait réalisé une étude détaillée des activités de recherche, de développement et d'entraînement menées par le ministère de la Défense nationale (MDN) en matière de défense biologique et chimique (BC). Le rapport Barton, soumis en 1988, préconisait la formation d'un comité consultatif formé de scientifiques principaux qui seraient chargés d'effectuer une visite des installations et de passer en revue, une fois l'an, tous les aspects des programmes de défense BC du MDN. Le rapport recommandait en outre que le comité relève du SM et du CEMD, par l'intermédiaire du président du Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense (CCSAD).

Le CCSAD avait été prié d'étudier la question, et il avait proposé la création d'un comité d'examen. La proposition avait été approuvée, et des mesures avaient été prises à l'automne 1989 pour la mise sur pied du comité. Afin de garantir la crédibilité et l'impartialité du comité, la question de sa composition avait d'abord été abordée auprès du président de la Société royale du Canada. En fonction des entretiens avec ce dernier, ainsi que des candidatures proposées par l'Institut de chimie du Canada, la Fédération canadienne des sociétés de biologie et la Société de toxicologie du Canada, trois membres de la communauté scientifique canadienne ont été invités à faire partie du comité.

En mai 1990, le Ministre de la DN a ordonné la création du CEDBC afin qu'il effectue un examen annuel de tous les aspects des programmes de recherche, de développement et d'entraînement du MDN en matière de défense BC. Le CEDBC devait également soumettre un rapport annuel sur les résultats obtenus (voir le mandat du Comité à l'annexe A). Nous, soussignés, avons accepté, à la demande du Ministre, de siéger au Comité pour une durée de trois ans.

Président	E.R.W. Neale	Calgary (Alberta) (retraité de la Memorial University)
Membre	C.E. Holloway	Université York
Membre	G.L. Plaa	Université de Montréal

Le président du CCSAD a nommé J.A. Cotter, de Sydney (C.-B.), administrateur du Comité.

Notre première tâche a consisté à dresser un plan de travail afin d'obtenir des renseignements de base quant aux rôles, aux responsabilités et au fonctionnement du MDN en matière de défense BC, tout en menant parallèlement un examen d'ensemble du programme de défense BC. Afin de nous familiariser avec ce domaine complexe, nous avons décidé de mettre en oeuvre un programme échelonné sur trois ans. Nous avons donc acquis une connaissance générale du programme BC du

MDN au cours de la première année et utilisé cette deuxième année pour perfectionner nos compétences et choisir les domaines à étudier. D'ici la fin de la troisième année, nous devrions avoir terminé l'analyse approfondie des activités du MDN en matière de défense BC.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Conformément à notre mandat, nous nous sommes rendus, entre le 30 avril et le 17 mai 1991, dans les établissements du MDN nommés ci-après pour y visiter notamment les laboratoires, les champs de tir et les installations d'entraînement et nous avons également assisté aux séances d'information mentionnées ci-dessous.

- Quartier général de la Défense nationale : séances d'information données par le :
Chef – Recherche et développement
Chef – Service de santé
Directeur – Renseignement scientifique et technique
Directeur – Coordination nucléaire, biologique et chimique
- École de guerre nucléaire, biologique et chimique des Forces canadiennes (ÉGNBC FC) : séances d'information sur les ressources, les responsabilités et la formation propres à l'École.
- 1^{er} Groupe-brigade du Canada et 408^e Escadron d'hélicoptères tactiques : séances d'information sur le type de formation BC donnée par le groupe-brigade et par l'escadron et sur les installations utilisées à cette fin. Observation d'exercices relatifs au dépistage des risques biologiques et chimiques et aux procédures de décontamination du personnel et des véhicules.
- Institut militaire et civil de médecine environnementale (IMCME), Toronto : séances d'information sur les responsabilités, les programmes et les ressources du IMCME, de la Division des biosciences et de la Division de l'étude des problèmes reliés aux conditions de survie.
- Centre de recherches pour la défense Ottawa (CRDO) : séances d'information sur la Division des sciences de la protection et la Section de la protection contre les agents chimiques, y compris leurs programmes actuels et futurs. Visite de laboratoires choisis par nous; séances d'information sur des projets classifiés et réunion avec les scientifiques et les ingénieurs-conseils chargés d'effectuer la vérification environnementale à titre indépendant.
- Centre de recherches pour la défense Suffield (CRDS) : séances d'information sur les responsabilités et les ressources du CRDS et sur ses programmes actuels et futurs. Les directeurs de la recherche ont donné un aperçu des opérations de la Division des technologies de la défense, de la Division des sciences de la défense, de la Section de la défense BC, de la Section de la défense biomédicale et du projet SWIFTSURE (destruction des vieux stocks de matières

dangereuses et d'agents chimiques entreposés au CRDS). Nous avons également visité les laboratoires qui nous intéressaient et examiné la description de tous les projets en cours, classifiés et non classifiés.

Par ailleurs, lors de notre visite au CRDS, les membres du CEDBC ont eu des entretiens distincts avec des membres des comités conjoints de la sécurité et de la santé au travail et des représentants des trois syndicats intéressés. En outre, tout membre ou groupe de membres a eu l'occasion de nous faire part de ses préoccupations. Ces activités nous ont apporté un nouveau point de vue sur le programme et le moral du personnel du Centre de Suffield.

Afin de mieux renseigner le public sur les efforts réalisés au pays dans le domaine de la défense BC, nous avons passé une soirée à l'université de Toronto en compagnie de représentants du groupe Sciences et paix, ainsi qu'une matinée à Calgary en compagnie d'un membre de l'association Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire.

Conformément à son mandat, le CEDBC a réalisé l'étude du programme de recherche et développement en matière de défense BC et il a conclu que ce dernier respectait la politique actuelle du gouvernement du Canada. Par ailleurs, le CEDBC a examiné les rapports annuels de l'IMCME, du CRDO et du CRDS ainsi que les contrats de recherche et développement en cours et les listes des publications.

MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BARTON

L'application des recommandations contenues dans le rapport Barton a été examinée. Voici où en est la mise en oeuvre de chacune des recommandations :

GÉNÉRALITÉS

1. **Que, dans le processus d'approbation des programmes et du budget, l'autorité compétente à chaque palier d'autorisation signe un certificat de conformité aux politiques ministérielles.**

Les certificats de conformité pour 1991 - 1992 ont été examinés et jugés conformes.

2. **Que soit créé un comité d'examen supérieur, en collaboration avec le CCSAD.**

Nous sommes un tel comité.

3. **Que soit obtenu, auprès de sources externes neutres, un autre point de vue sur les programmes d'essais qui risquent d'être controversés.**

Le Comité a été chargé d'examiner attentivement cette question délicate; il a conclu que le meilleur moyen d'avoir des points de vue dignes de foi serait de suivre la procédure établie pour le projet SWIFTSURE, notamment tenir des séances publiques d'échange d'information et créer des comités de citoyens.

Afin de renforcer ces initiatives, il est stipulé dans la politique actuelle du MDN, selon les directives publiées par

le Conseil de recherches médicales et par le Conseil canadien de protection des animaux, d'inclure des spécialistes non gouvernementaux ainsi que des non spécialistes dans les Comités des soins aux animaux et de déontologie de l'expérience chez l'humain. De plus, l'évaluation interne de chaque programme doit porter sur l'utilité scientifique des recherches, tests ou essais proposés.

4. **Que soit préparé une fois l'an un document décrivant la nature des travaux de recherche et développement en cours, le nombre de personnes y participant et la répartition des fonds.**

Le rapport de 1990 a été publié en août 1990. Il semble avoir donné satisfaction. Le rapport de 1991 est en voie d'élaboration et devrait être publié d'ici décembre 1991.

5. **Que soit publié un dépliant à l'intention du grand public afin de faciliter la compréhension de la défense BC.**

Un dépliant approprié a été publié en août 1990.

6. **Que soit émise une directive portant sur les politiques et les procédures du MDN en matière d'utilisation de volontaires et d'animaux dans le cadre des programmes de défense BC.**

La politique du MDN - Utilisation d'animaux pour la R-D - a été publiée le 5 juin 1989.

Le Chef - Service de santé est à rédiger une ordonnance administrative des Forces canadiennes (FC) sur le recours à des volontaires dans le cadre de travaux de recherches. Des directives provisoires ont été émises le 11 juin 1990.

CRDS

1. **Établir une procédure visant à garantir la révision du manuel de sécurité du CRDS au moins tous les trois ans. Procéder à des exercices de sécurité à intervalles réguliers, selon un calendrier établi.**

La procédure a été établie, et les exercices de sécurité se déroulent conformément à la recommandation.

2. **Que soit mise en oeuvre une procédure de révision et d'attestation annuelle et automatique, afin de maintenir le niveau des stocks d'agents toxiques au minimum requis pour les besoins du programme de recherche et développement.**

L'inventaire annuel a été achevé en janvier 1991 et révisé par le CEDBC en mai 1991. À notre avis, les stocks sont maintenus à un niveau minimal. Toutefois, certaines lacunes ont été constatées sur le plan de la comptabilité et de l'entretien des agents de contrôle en stock. Des propositions d'amélioration ont été examinées avec les autorités responsables et elles ont été mises en oeuvre ultérieurement.

3. **Que soit accélérée l'application de mesures visant à améliorer le contrôle de la sécurité et de l'accès au CRDS.**

Réalisé.

4. **En attendant la destruction des stocks excédentaires d'agents actuellement entreposés sur le terrain d'expérimentation et d'essais, que soit vérifiée la qualité des mesures actuelles visant la sécurité matérielle, afin de les renforcer le cas échéant.**

Réalisé.

5. **Que soit examinée la possibilité d'utiliser également pour la destruction de divers produits chimiques industriels, par exemple les BPC, l'incinérateur que le Centre compte acheter aux fins du programme.**

La mise en oeuvre de cette recommandation est rendue pratiquement impossible, vu les mesures prises par le gouvernement de l'Alberta :

- à l'avenir, les matières dangereuses ne pourront être détruites qu'à la «Swan Hills Special Waste Treatment Facility»;
- des restrictions très sévères ont été imposées au transport de matières dangereuses sur les grandes routes de la province.

6. **Que l'exploitation et l'entretien du terrain d'expérimentation et d'essais aient le statut de «projet» dans le cadre du programme du Chef - Recherche et développement.**

Réalisé. Accroissement de la visibilité des activités, du financement et du personnel du terrain d'expérimentation et d'essais, dans le cadre du programme du Chef - R et D. En outre, ce nouvel élément du programme fait maintenant l'objet d'un examen annuel indépendant.

7. **Que soit établie la portée des critères de sécurité et de protection de l'environnement appliqués par le CRDS aux essais réalisés sur le terrain selon les dispositions de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.**

Le ministre fédéral de l'Environnement a mis les connaissances des employés de son Ministère à notre disposition afin de nous aider à établir des lignes directrices pour les futures expériences qui seront menées en plein air en matière de défense chimique.

8. **Que soit commandée sans délai une évaluation environnementale du CRDS, exercice qui sera répété à intervalles réguliers, aux cinq ans par exemple.**

La première vérification a été réalisée par la Acres Consultants Ltd., conformément à un contrat d'Approvisionnement et Services Canada, et le rapport a été reçu en septembre 1991. Le CEDBC fera le suivi des recommandations dans le cadre du rapport de 1992.

CRDO

1. **Que soit mis en place au CRDO un mécanisme de révision annuelle afin de vérifier si les stocks d'agents chimiques sont conservés au niveau minimum permettant d'assurer la bonne marche du programme de recherche et développement.**

L'inventaire annuel a été achevé en janvier 1991 et révisé par le CEDBC en mai 1991. À notre avis, les stocks sont conservés à un niveau minimal.

2. **Que soit menée une évaluation environnementale du CRDO en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et répétée à intervalles réguliers.**

La première vérification a été réalisée par la Acres Consultants Ltd., conformément à un contrat d'Approvisionnement et Services Canada, et le rapport a été reçu en juillet 1991. Le CEDBC fera le suivi des recommandations dans le cadre de l'examen de 1992.

OBSERVATIONS RELATIVES À DES QUESTIONS IMPORTANTES

Guerre du Golfe. Le Canada semble avoir bien réagi à la demande d'équipement de défense BC et de conseils brusquement créée par la crise au Moyen-Orient. Les militaires des FC avec qui nous nous sommes entretenus ont manifesté de la confiance et de la fierté à l'égard de l'équipement, de la formation et des conseils qui leur étaient donnés, parfois dans de très brefs délais. Le personnel scientifique s'est montré fier, à juste titre, de la manière dont il a réussi à s'adapter aux besoins créés par la menace de guerre BC sur un terrain non familier. Tous ont convenu que l'équipement de protection et les dispositifs de surveillance et de contrôle canadiens étaient aussi bons, sinon meilleurs, que ceux de nos Alliés. On a pu constater une fois de plus l'importance de l'autonomie nationale pour ce qui est des matériels de première nécessité en situation d'urgence. Nous avons conclu que le Canada a été bien servi par les programmes de recherche et développement ainsi que de formation en matière de défense BC des dernières années.

Groupes de citoyens. Les représentants du CEDBC ont rencontré deux groupes de citoyens, à la demande de ceux-ci. Il s'agissait de la section de Toronto du groupe Science et paix (un groupe national et international actif inscrit aux Nations unies) et de la section de Calgary des Médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire (dont le mandat a été élargi afin d'inclure plus d'aspects touchant la santé). On nous a fait part de sujets de préoccupation, verbalement et par écrit. Nous tenons à répondre par les commentaires suivants, lesquels s'appuient sur nos recherches et sur des entretiens avec les autorités compétentes du MDN.

- a. **Préoccupation :** Les lois sur la mise au point d'armes biologiques et chimiques offensives font actuellement défaut au Canada.

Commentaire : Si le Canada veut respecter la convention relative aux armes biologiques et à toxines ainsi que la future convention relative aux armes chimiques, il faudra nécessairement promulguer des lois.

- b. **Préoccupation :** Il faut que le programme canadien de recherche et développement dans les domaines BC soit tout à fait transparent.

Commentaire : D'importantes mesures ont été prises à cet égard par le Ministère au cours des derniers mois. On note un accroissement d'activités au regard des médias et de la publication d'articles techniques et scientifiques, de même que plus de franchise dans les communications. Si la tendance s'accroît, on pourra mieux sensibiliser le public et gagner sa confiance. Par ailleurs, des essais ont fait l'objet d'inspections menées avec la participation de ressortissants d'autres pays et de représentants de l'industrie canadienne, au Canada et à l'étranger.

- c. **Préoccupation :** On a laissé entendre que le Canada pourrait participer à des programmes de recherche et développement BC d'autres pays du fait qu'il est signataire de certains traités et protocoles d'entente classifiés et, donc, difficiles d'accès.

Commentaire : Les traités et protocoles d'entente pertinents ont été examinés et ils n'ont révélé aucun engagement de ce type.

- d. **Préoccupation :** La nécessité de construire bientôt au CRDS un confinement de niveau quatre a suscité beaucoup de questions sur les intentions du Canada.

Commentaire : Bien que le CRDS ait besoin d'un confinement de niveau trois pour la recherche biologique afin de respecter les normes de Santé et Bien-être Canada, les fonds n'ont pas encore été approuvés. Par ailleurs, la collectivité sera probablement mise au courant de la construction, comme dans le cas du projet SWIFTSURE.

La distinction entre les divers types de confinement s'établit entre les niveaux deux et trois. En principe, la recherche essentielle en matière de défense biologique peut être effectuée au niveau trois. Les similitudes entre les niveaux trois et quatre sont telles qu'il serait possible lors de la construction d'incorporer, par souci d'économie, les éléments préalables d'un niveau quatre afin de faciliter la conversion en prévision d'un éventuel resserrement des normes de sécurité. Vu que les installations de niveau quatre doivent être inspectées par un organisme fédéral et équipées avant de pouvoir servir, il est peu probable qu'elles soient utilisées clandestinement.

- e. **Préoccupation :** Comment peut-on faire la différence, de façon objective, entre la recherche offensive et la recherche défensive?

Commentaire : Il est entendu que la distinction est subtile. Les essais au moyen de substances létales dans un but défensif ne peuvent que faire naître la crainte de voir les résultats utilisés à des fins offensives. Grâce à nos méthodes d'inspection et de surveillance, nous avons constaté que le budget, les installations et l'effectif du CRDS ne lui permettent pas de produire des matières toxiques à des fins offensives.

Toutefois, les enquêtes relatives à des groupes terroristes ont montré qu'il est possible de produire des produits létaux en quantité considérable dans des salles de bains ou dans

des fabriques d'aliments pour bébé. Il s'agit donc d'une question de transparence et de confiance. Le CRDS a fait preuve d'une grande transparence dans ses rapports avec la presse et le public au cours des dernières années et il a permis à notre Comité d'examiner des projets classifiés ainsi que des accords internationaux. Il s'est établi un climat de confiance entre nous et les scientifiques et le personnel du CRDS, et nous sommes convaincus qu'ils croient fermement que leurs travaux n'ont qu'un but défensif.

- f. **Préoccupation :** Lorsque la Convention relative aux armes biologiques et à toxines sera révisée afin d'y inclure la vérification et que la Convention relative aux armes chimiques entrera en vigueur, il faudra nécessairement faire appel à des spécialistes de la vérification. Le Canada devrait donc former des scientifiques dans ce domaine.

Commentaire : Lors de conversations avec des cadres supérieurs du CRDS, nous avons constaté qu'ils accordaient la principale priorité à l'apprentissage et aux techniques de vérification ainsi qu'aux techniques de destruction des armes biologiques et chimiques. Nous avons également constaté qu'ils avaient assumé un rôle de chefs de file pour l'inspection des essais (notamment avec les Pays-Bas). Tout de suite après notre visite, des scientifiques principaux du CRDS ont été invités à présenter un exposé d'information devant une Commission des Nations unies chargée de la neutralisation et de l'aliénation des armes; d'autres scientifiques du CRDS se sont joints aux organismes de l'ONU chargés d'inspecter les installations dans lesquelles on soupçonne que se poursuit la fabrication d'armes biologiques et chimiques en Iraq.

Projet SWIFTSURE. On ne peut qualifier que d'exemplaires la planification, les relations publiques, la participation communautaire, le rôle du Ministère et des entrepreneurs, le respect des délais, l'installation et la mise en oeuvre du projet. La stratégie employée dans le cadre du projet constitue un modèle à suivre à l'égard de toute question qui pourrait susciter la controverse.

IMPRESSIONS SUSCITÉES PAR LE PERSONNEL ET PAR LES PROGRAMMES

Nous avons été une fois de plus frappés par le professionnalisme, la maturité d'esprit et l'enthousiasme du personnel du MDN qui a participé aux séances d'information et aux démonstrations tenues à l'intention du CEDBC au cours du programme de visites de 1991. De plus, c'est avec une rapidité remarquable que l'information relative aux leçons tirées de la guerre du Golfe était diffusée et qu'on y réagissait.

Dans le cadre des programmes de recherche et développement BC du MDN, le calibre du savoir scientifique, les projets en cours, les publications connexes et le niveau de sensibilisation à la sécurité continuent de répondre à des normes élevées. Il faudrait mieux sensibiliser le public aux multiples possibilités d'utilisations commerciales auxquelles se prêtent

les résultats des travaux effectués au CRDS, notamment dans les domaines de la santé publique, des sciences médicales, de la gériatrie et de l'agriculture.

QUELQUES SUJETS D'INQUIÉTUDE

- Bien que l'on ait mis à notre disposition les énoncés des contrats en cours avec des organismes externes, nous croyons qu'il serait plus utile que le CEDBC organise des séances annuelles d'information présentées par certains entrepreneurs afin de nous donner confiance dans le programme.
- Les mesures prises l'an dernier pour sensibiliser le public et accroître sa confiance à l'égard du programme de défense BC ont été très fructueuses. Toutefois, des doutes et des craintes font surface, à l'occasion. Afin de les supprimer, il faut faire preuve de la transparence qui a caractérisé le projet SWIFTSURE.
- Il semble que la communication entre les scientifiques et le personnel de soutien au CRDS et la circulation de l'information interne se soient considérablement améliorées au cours de l'année écoulée. Le bulletin d'information officiel «Pronghorn» joue un rôle déterminant à cet égard. Il faudra néanmoins poursuivre les efforts pour entretenir les bonnes relations de travail et conserver le sentiment d'accomplissement et d'appartenance caractéristique des bons laboratoires de recherche.
- Nous savons que des scientifiques du CRDS sont invités à donner des conférences à l'ÉGNBC FC et que les instructeurs de l'École reçoivent leur formation à Suffield. Nous estimons toutefois qu'une plus grande proportion du personnel de l'ÉGNBC FC devrait posséder une formation en sciences ou en génie.
- La guerre du Golfe et l'évolution soudaine de la situation politique en Europe de l'Est ont fait basculer les priorités dans le domaine militaire au Canada, ce qui risque de stimuler l'opposition à la recherche BC. On peut s'attendre toutefois à ce que notre pays joue un rôle de plus en plus important dans les opérations de restauration et de maintien de la paix dans les régions moins développées du globe. Par conséquent, il y aura une demande de dispositifs de détection, de protection et de vérification et, pour y satisfaire, il faudra nécessairement poursuivre des programmes de recherche et développement à la fois modestes et de pointe.
- La possibilité que des terroristes utilisent ou menacent d'utiliser des armes biologiques ou chimiques au Canada suscite une certaine angoisse. Le Comité n'est pas encore convaincu que les responsabilités de tous les organismes intéressés ont été clairement définies et que la coordination interministérielle est à la hauteur de la tâche.

CONCLUSIONS

- Le CEDBC n'a relevé aucun indice de mauvaises intentions au sein du programme BC du MDN. De plus, rien ne nous porte à croire qu'il s'y soit déroulé des activités de nature offensive, soit au nom des autorités canadiennes, soit en vertu d'un traité multilatéral.
- À l'heure actuelle, nous sommes convaincus que le Canada doit poursuivre la recherche et le développement à caractère défensif en vue d'opérations militaires menées sous la menace d'armes BC. Nous croyons qu'il faut accorder la priorité aux projets de perfectionnement dans les domaines suivants :
 - a. mécanismes de prévision et d'évaluation des risques posés par des agents biologiques et chimiques connus ou hypothétiques;
 - b. systèmes de détection;
 - c. méthodes de décontamination de l'équipement;
 - d. tenues de protection adaptées sur le plan physiologique;
 - e. prophylaxie et thérapie.
- Nous estimons que si notre Comité doit être jugé apte à examiner la recherche et le développement dans les domaines BC, il doit compter au moins un chimiste, un bactériologiste ou un microbiologiste (spécialiste des maladies infectieuses) et un toxicologue.
- Tous les ans, le CEDBC doit faire le point et présenter un rapport sur les aspects énumérés ci-dessous :
 - a. l'application des recommandations contenues dans les vérifications environnementales effectuées à titre indépendant par le CRDO et le CRDS;
 - b. les activités et les procès-verbaux de l'IMCME, du CRDO, du CRDS et des comités des soins aux animaux et de la déontologie de l'expérimentation chez l'être humain;
 - c. les recommandations contenues dans les anciens rapports du CEDBC.
- Afin de respecter les intentions de la Convention relative aux armes biologiques et à toxines, le Canada doit sérieusement envisager l'adoption de lois correspondant aux lois en vigueur dans les autres pays signataires ou les renforçant.

RECOMMANDATIONS

- I. Le Canada devrait poursuivre et parfaire la mise au point des techniques de vérification, des techniques de vérification du degré de conformité et des techniques d'enquêtes.
- II. Il faudrait envisager d'installer au même endroit le CRDS et l'ÉGNBC FC.

- III. Il faudrait soumettre le rapport annuel du CEDBC au comité spécial des armes chimiques de la Conférence sur le désarmement, à Genève.
- IV. Il faudrait donner tous les ans au CEDBC la possibilité d'envoyer un de ses membres suivre le cours des officiers supérieurs (Guerre NBC) à l'ÉGNBC FC.
- V. Le Service de santé des FC devrait garder en stock une quantité raisonnable de fournitures médicales afin de dispenser d'urgence des soins à des blessés de la guerre BC.
- VI. Le Canada devrait continuer de jouer un rôle international dans le domaine BC conformément à la politique du gouvernement.
- VII. Il faudrait prendre toutes les mesures raisonnables pour donner plus de visibilité aux travaux de recherche et de développement effectués au Canada.
- VIII. Il faudrait nommer dès que possible au CEDBC un bactériologiste ou un microbiologiste.

ANNEXE A

MANDAT

COMITÉ D'EXAMEN EN MATIÈRE DE DÉFENSE BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE

CONTEXTE

1. La politique du gouvernement du Canada est d'encourager la signature d'un traité global, exhaustif et vérifiable visant à bannir les armes BC. Comme la menace de l'utilisation de ces armes est toujours présente, le Canada se voit dans l'obligation de veiller à ce que les membres des FC soient bien entraînés et qu'ils disposent de matériel pouvant les protéger contre les agents BC.
2. Les Canadiens ont le droit d'être assurés que la politique du Canada dans ce domaine est uniquement de nature défensive et que les directives sont suivies scrupuleusement et, de plus, que toutes les activités relatives à la recherche, au développement et à l'entraînement respectent l'éthique professionnelle et ne présentent aucune menace pour la population ou l'environnement.

RÔLE

3. Le CEDBC doit réviser annuellement les programmes de recherche, de développement et d'entraînement du MDN dans le domaine de la défense BC.

EXÉCUTION

4. Tous les ans, le Comité doit :
 - a. visiter les principaux centres d'activité :
 - 1) le CRDO,
 - 2) le CRDS et
 - 3) l'ÉGNBC FC;
 - b. visiter au moins deux autres centres d'entraînement BC du MDN;
 - c. réviser et analyser le programme de recherche et développement du MDN conçu par le Chef - Recherche et développement et approuvé par le Comité de gestion de la Défense;
 - d. vérifier l'application des recommandations du rapport Barton, déposé le 31 décembre 1988;
 - e. présenter un rapport des constatations au président du CCSAD.
5. Le président du CCSAD doit présenter un rapport au CEMD et au SM de la Défense nationale.
6. Dans les 90 jours suivant la présentation du rapport du CCSAD, le MDN doit faire part de ses intentions au CEDBC et au CCSAD.

COORDINATION

7. Répartition des responsabilités :
 - a. BPR : président, CCSAD;
 - b. Comité (constitué d'un président et de deux représentants chevronnés des communautés scientifique, juridique et industrielle du Canada) : après consultation avec le président du CCSAD, le MDN nommera les membres du Comité pour un mandat de deux ou trois ans.
 - c. règle de travail : tous les organismes du MDN et des FC doivent aider le Comité, à la demande du président du Comité.
8. Soutien :
 - a. le CCSAD nomme un administrateur du Comité,
 - b. l'administrateur du Comité s'occupe des besoins administratifs et logistiques et de la coordination; il prépare et publie le rapport annuel du Comité, selon les directives du président,
 - c. le Comité reçoit le soutien technique de toute source désignée par le président;
 - d. le Comité a accès aux personnes et à l'information pertinentes.